



Classe :

**DOSSIER D'INSCRIPTION 1<sup>ère</sup> PASSERELLES / TERMINALES**

NOM : ..... Prénom : .....

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien remplir les documents, signer et joindre toutes les pièces nécessaires pour l'inscription de l'élève ceux l'on les heures et dates d'inscriptions ci-joint.

**Les dossiers non complets, non renseignés correctement ou illisibles seront refusés.**  
**Je vous remercie de nous fournir les photocopies des documents.**

**DOCUMENTS A FOURNIR OU A COMPLETER :**

**Pour le secrétariat :**

- Fiche d'inscription (à compléter et à signer)
- Photocopie de la carte nationale d'identité et copie du livret de famille
- Attestation de recensement et JADC (obligatoire à partir de 16 ans pour les élèves de nationalité française)
- En cas de divorce, photocopie du jugement pour la garde de l'élève
- 1 EXEAT (certificat de fin de scolarité auprès de l'établissement fréquenté durant l'année scolaire 2022-2023)
- Photocopie des derniers bulletins scolaires
- Justificatif de domicile de chaque responsable légal si domicile différents moins de 3 mois (facture EDF, attestation CAF, APL...)

**Pour l'infirmerie :**

- Fiche infirmerie à compléter
- Attestation de droit à l'assurance maladie mentionnant le n° de sécurité social de l'élève
- Copie du carnet de vaccinations à jour
- Document Aptitude aux travaux réglementés (à compléter hors MMV et AGORA)

**Pour l'intendance (pour les externes également) :**

- Avis d'imposition 2022-2023 ou avis de situation déclarative 2023
- La fiche des repas par prélèvement sur la bourse nationale à compléter et signer
- La fiche Règle de fonctionnement de la restauration (lire et signer, même pour les externes)
- Le règlement internat (*Lire et signer*)
- Attestation de Paiement caf du mois précédent
- 1 RIB (relevé d'identité bancaire)
- Repas au ticket (voir fiche d'inscription régime) : 1 chèque de 40,30€ vous est demandé pour l'achat des 10 premiers repas. Ce chèque sera libellé au nom du Lycée Roland Garros.

**Pour la vie scolaire :**

- Autorisation aux sorties extérieures et droit à l'image (à remplir et à signer)
- Autorisation de sortie (uniquement pour les élèves internes)
- Un certificat d'assurance scolaire pour l'année 2023-2024

**IMPORTANT :** Le présent imprimé doit être joint au dossier d'inscription. Vérifier l'exactitude de toutes les pièces.

**Le Proviseur**

**CALENDRIER DES INSCRIPTIONS**

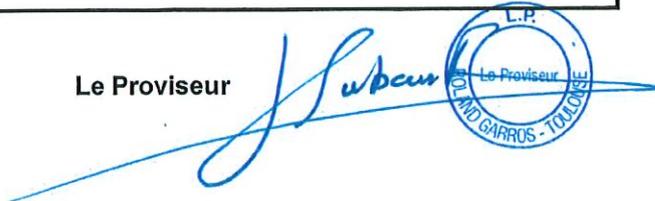
Lieu : Hall d'accueil

**Important**

En cas de non dépôt du dossier à la date indiquée, les dossiers ne seront pas acceptés.  
La place réservée à l'élève risque d'être considérée comme vacante.

DATES	CLASSES
Lundi 3 juillet 2023 – 8h30 à 12h30 Mardi 4 juillet 2023 – 13h30 à 17h00 Mercredi 5 juillet 2023 – 8h30 à 12h30 Vendredi 7 juillet 2023 – 8h30 à 12h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>ème</sup> Prépa métiers</li> <li>- 2<sup>nd</sup> BAC PRO AGORA</li> <li>- 2<sup>nd</sup> BAC PRO Réalisation d'ensemble mécanique et industriel</li> <li>- 2<sup>nd</sup> BAC PRO Maintenance des matériels et des véhicules</li> <li>- 2<sup>nd</sup> BAC PRO Pilotage et maintenance des installations automatisés</li> <li>- Affectation 1<sup>ère</sup> Passerelle</li> </ul>
Jeudi 6 juillet 2023 13h30-17h00	<p><b><u>Inscription – visite médical obligatoire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> année de CAP Composite Plastiques Chaudronnés</li> <li>- 2<sup>nd</sup> BAC PRO Plastiques et Composites</li> </ul>

Le Proviseur





Toulouse, le 30 mai 2023

Le Proviseur

Le Proviseur

À

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Et responsables

Affaire suivie par  
Damien HUBAUT  
Téléphone  
05 61 13 58 48  
Télécopie  
05 61 13 58 47  
Courriel  
0310052n  
@ac-toulouse.fr  
32 rue Mathaly  
31 200 TOULOUSE

## IMPORTANT

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire votre enfant au lycée Roland Garros. Pour garantir le bon déroulement de la scolarité de celui-ci, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

- L'assiduité et la ponctualité sont essentielles à sa réussite. Vous veillerez à nous tenir informés de la moindre absence, par téléphone ainsi qu'à justifier l'ensemble de ses absences sur le carnet de correspondance.



**RAPPEL :** Le paiement des bourses est subordonné à l'assiduité aux enseignements (article R. 531-31 du code de l'Éducation). Au-delà de 15 jours d'absences cumulées, des retenues sont opérées sur le paiement de la bourse.

- En dehors des bourses nationales, les élèves peuvent bénéficier d'aides pour la restauration : Fond social des cantines et Aide régionale à la restauration.

**BON A SAVOIR :** La très grande majorité des familles y ont droit mais n'en font pas la demande. Cela rendrait le service de restauration gratuit pour les élèves concernés.

- Le service de restauration scolaire propose chaque jour un menu varié et équilibré avec différents plats principaux pour moins de 3€ au forfait.

**BON A SAVOIR :** Le moindre achat dans une sandwicherie extérieure ou dans une grande surface coûte entre 4 et 6 €.

Le Proviseur

Damien HUBAUT

## FICHE D'INSCRIPTION

### Année scolaire 2023-2024

Lycée des Métiers Roland Garros  
32 rue Mathaly – 31200 TOULOUSE  
Tél : 05.61.13.58.48  
Mail : [0310052n@ac-toulouse.fr](mailto:0310052n@ac-toulouse.fr)  
Site du Lycée : <http://roland-garros.entmip.fr>

Identité de l'élève	Date d'entrée :
Classe : ..... Nom de l'élève : ..... Prénoms : ..... Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Nationalité : ..... Tél élève : ..... @ mail : ..... Adresse de l'élève : ..... ..... Option LV1 :                      Option LV2 :	<b>REGIME :</b> (cocher la case souhaitée)  <input type="checkbox"/> externe <input type="checkbox"/> repas au ticket (joindre un chèque de 40,30€)  <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire 4 jours (forfait) <input type="checkbox"/> Interne (forfait)  Boursier : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>Si oui : joindre notification d'attribution ou l'accusé de réception de la demande.</i>

Cursus scolaire		
Année scolaire	Classe	Établissement - ville
2022-2023		
2021-2022		

Représentants légaux
<b>Représentant légal 1 :</b> Paie les frais de scolarité : <input type="checkbox"/> Perçoit les aides : <input type="checkbox"/>  Lien avec l'élève : ..... Nom Prénom : ..... Date et lieu de naissance : ..... Adresse complète : ..... ..... ..... Tél domicile : ..... Tél travail : ..... Tél portable : ..... @ mail : ..... À contacter en priorité <input type="checkbox"/> Accepte les sms : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Nombre d'enfants à charges : ..... Profession : .....

# FICHE D'INSCRIPTION

## Année scolaire 2023-2024

Lycée des Métiers Roland Garros  
32 rue Mathaly – 31200 TOULOUSE  
Tél : 05.61.13.58.48  
Mail : [0310052n@ac-toulouse.fr](mailto:0310052n@ac-toulouse.fr)  
Site du Lycée : <http://roland-garros.entmip.fr>

### Représentants légaux

Représentant légal 2 :

Paie les frais de scolarité :  Perçoit les aides :

Lien avec l'élève : .....

Nom Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Tél domicile : .....

Tél travail : .....

Tél portable : .....

@ mail : .....

À contacter en priorité

Accepte les sms : oui  non

Nombre d'enfants à charges : .....

Profession : .....

Autres personnes à contacter :

Nom : .....

Prénom : .....

Tél : .....

Fait le :

Signature du représentant légal 1 ou 2:

## INFIRMERIE

### \*Document non confidentiel

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe :  F  M  
Né (e) le : ..... À : .....

N° de Sécurité Sociale **de l'élève** :

N° et adresse du centre de Sécurité Social : .....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

L'élève suit-il un traitement :  Oui  Non si oui, lequel ? .....

L'élève a-t-il déjà fait l'objet d'un suivi :

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)  Oui  Non

PPS (Projet Personnalisé de scolarisation)  Oui  Non

PAP (Projet d'Accueil Personnalisé)  Oui  Non

**(si oui, joindre les documents)**

**AUCUN MEDICAMENT NE SERA DELIVRE SANS PRESCRIPTION MEDICALE.**

Rappel : Les traitements seront à déposer à l'infirmerie avec l'ordonnance.

Votre enfant est il allergique :  Oui  Non si oui à quoi ? .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

#### **PERSONNES A CONTACTER :**

Nom (s) de(s) personne (s) à contacter en cas d'urgence : .....

Numéro (s) tél : .....

Nom et adresse du médecin traitant : .....

..... tél : .....

#### **➤ Joindre la copie des 4 pages de vaccination.**

*Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée à l'attention du service médical de l'établissement.*

J'autorise mon enfant à être transporté par les services de secours en cas d'accident sur le temps scolaire oui  non

Signature du responsable légal :



### APTITUDE AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Fiche pour les deuxième et troisième années



<b>Elève</b>	
Nom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Section suivie : .....
<b>Responsable légaux :</b>	
Nom : .....	Prénom : .....
Téléphone : .....	Prénom : .....
Nom : .....	Prénom : .....
Téléphone : .....	Prénom : .....

Votre enfant suit une formation professionnelle l'exposant à des travaux règlementés pour les mineurs (de 15 à 18 ans). Il a bénéficié en début de première année d'une visite médicale. Nous vous demandons de nous retourner le questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude pour l'année scolaire 2023-2024

**CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR LA POURSUITE DE SA FORMATION**

Depuis la dernière visite médicale au lycée :

1. A-t-il eu un problème médical ? Si oui, précisez :  
.....  
.....
2. Prend-il un traitement quotidien ? Si oui, lequel ?  
.....  
.....
3. A-t-il eu une perte de connaissance, un malaise ou un traumatisme crânien ? Si oui, précisez :  
.....  
.....
4. A-t-il été hospitalisé ? Si oui, pourquoi ?  
.....  
.....
5. A-t-il été victime d'un accident ? Si oui, précisez :  
.....  
.....

Fiche à remettre à le infirmière du lycée -

DATE :

SIGNATURE DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX



# COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR  
MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon  
compte ÉduConnect. Je peux aussi me  
connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 29 mai au 5 juillet 2023

## LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document  
mentionnant  
mon numéro fiscal  
et celui de mon  
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe  
→ de mon compte  
ÉduConnect  
ou  
→ mes codes pour  
me connecter  
via FranceConnect

Plus d'informations au verso



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou  France Connect  
[teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.

- 2 Je fais une demande pour :
  - mon enfant qui est en 3<sup>e</sup> en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2023 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.





MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ÉduConnect

Activez votre compte **ÉduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

### À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



**Utilisez ce compte :**

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

**Accédez par exemple :**

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
[assistanceteleservices.education.gouv.fr](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr)



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

## PAIEMENT DES REPAS PAR PRELEVEMENT SUR LA BOURSE NATIONALE

Joindre le justificatif d'attribution de la bourse \*

Je, soussigné(e), (*Nom et prénom*) ..... responsable  
légal et financier de l'élève (*Nom et prénom*) .....,  
en classe de ....., demi-pensionnaire au ticket, autorise le lycée Roland Garros  
à prélever le montant des repas consommés chaque trimestre sur la bourse nationale dans  
la limite de la somme accordée.

Toulouse, le

Signature du responsable légal :

### \* IMPORTANT

#### Pour les élèves déjà boursiers au Lycée Roland Garros :

- qui passent dans la classe supérieure : montant des repas prélevés sur la bourse dès réception de l'autorisation.
- qui redoublent : Le montant des repas ne pourra pas être prélevé sur la bourse nationale tant que la réponse pour vérification de ressources ne sera pas connue.

#### Pour les élèves ayant déposé un dossier de bourses en 2023 :

Le montant des repas ne pourra pas être prélevé sur la bourse nationale tant que la fiche d'attribution de bourses, (envoyée par l'Inspection Académique de l'Ariège aux familles) ne sera pas fournie à l'intendance du Lycée.

#### Pour les élèves boursiers venant d'un autre établissement :

Le montant des repas ne pourra pas être prélevé sur la bourse nationale tant que la réponse pour vérification de ressources ne sera pas connue.

## Année scolaire 2023 - 2024

### Règles de fonctionnement de la restauration.

#### A - Fonctionnement pour les élèves au ticket:

- Ouverture du lundi au vendredi de :
  - ✓ 11h50 à 13h15
- Pour La carte de self : utilisation de la carte jeune Région Occitanie de l'élève.

La **carte est obligatoire pour la réservation et l'obtention d'un plateau** au distributeur à l'entrée de la chaîne du Self.

En cas de perte, aller sur l'espace carte jeune Région Occitanie de l'élève et faire une nouvelle demande.

#### → **Réservation OBLIGATOIRE soit :**

##### **Aux bornes qui se situent :**

- ✓ Une, à l'angle du bât C et du bât D, à côté de la salle d'étude,
- ✓ une autre, sous le porche donnant accès aux ateliers,
- ✓ la 3<sup>ème</sup> borne se situant à l'entrée du self.

##### **Par internet :**

- ✓ Par e-mail, à l'adresse [restau.0310052@ac-toulouse.fr](mailto:restau.0310052@ac-toulouse.fr),
- ✓ Par internet, via la page d'accueil de l'ENT (à droite de la page):

“ Pour une  [réservation du self en ligne](#) ”

**Tout élève qui n'aura pas réservé son repas, passera en fin de service.**

**En cas de problème de réservation, venir à l'intendance.**

#### La réservation peut s'effectuer :

- à J + 0 (pour le jour même) : de 7H15 à 10h15
- à J + 1 (la veille pour le lendemain) : de 11H00 à 20H00,
- le vendredi pour le repas du lundi suivant
- et le dernier jour scolarisé pour la rentrée des petites vacances.

La réservation est impossible si le compte est en négatif

L'annulation d'une réservation est possible au service Intendance jusqu'à 9h30 le jour du repas uniquement pour absence de professeur non prévue et maladie.

*Tout repas réservé non consommé sera déduit automatiquement de la carte, si l'élève n'a pas averti l'Intendance.*

#### **1 - Paiement :**

- Prix du repas : 4.03 € pour 2023 (voté par la commission permanente de la collectivité).
- La carte est rechargeable par chèque libellé au nom du : Lycée Roland Garros ou en espèces au service de l'Intendance de 8h à 11h30 du lundi au vendredi sauf le mercredi avant que la carte ne soit en négatif (réservation et passage au self impossibles dans ce cas).
  - Pour rappel, la carte self doit être créditrice pour être utilisée.
  - Pour les élèves uniquement boursiers, il est possible de recharger la carte de self avec la bourse (autorisation à retirer auprès de l'intendance et à retourner signée).

*Les repas payés doivent être consommés car aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel (maladie, changement d'établissement, renvoi ou retrait de l'élève).*

#### **B - Fonctionnement pour les élèves au forfait DP4 jours :**

- Aucune réservation n'est nécessaire.
- Les heures d'ouverture de la cantine sont identiques
- Pour La carte de self, utilisation de la carte jeune Région Occitanie de l'élève.

La carte est obligatoire pour l'obtention d'un plateau au distributeur à l'entrée de la chaîne du Self.

En cas de perte, aller sur l'espace carte jeune Région Occitanie de l'élève et faire une nouvelle demande.

#### **1- Paiement du forfait DP4 jours**

- **Le forfait** est découpé en trois trimestres inégaux.
  - janvier – mars 2023 : 171.00 €
  - avril – juin 2023 : 98.00 €
  - septembre – décembre 2023 : 171.00 €
- Les tarifs sont votés chaque année par la commission permanente de la collectivité).

- **Les factures (avis aux familles) sont envoyées à la famille** par voie postale ou email, en février, mai et octobre. Une deuxième facture est envoyée en fin de trimestre s'il y a eu une modification durant le trimestre en cours (voir paragraphe remises d'ordre ci-dessous)

Modes de règlement :

- Par chèque, libellé à l'ordre du Lycée Roland Garros
- En espèces, au service intendance
- Par virement bancaire

Veillez à respecter les délais d'encaissement. En cas de difficulté, prenez rendez-vous soit avec :

- l'Agent Comptable du lycée des Arènes ou
- la Gestionnaire du lycée Roland Garros ou
- l'Assistante Sociale du Lycée Roland Garros

**Des remises d'ordre de droit sont accordées uniquement pour:**

- élève décédé.
- effectuer son stage en entreprise si l'élève ne mange pas à la cantine (signaler votre présence ou votre absence avant chaque début de stage),
- exclusion définitive de l'établissement.
- fermeture de la cantine sur décision du chef d'établissement.
- Voyages scolaires sur temps scolaire pour les élèves au forfait. Si un repas est fourni, il sera comptabilisé.

**Des remises d'ordre sont accordées sur demande de la famille pour:**

- raisons médicales si l'absence de l'élève est supérieure ou égale à cinq jours ouvrables et si l'absence est justifiée par un certificat médical.
- Changement d'établissement ou de résidence
- Changement de régime **pour le trimestre suivant**
- Pour raison de jeûne prolongé en raison de la pratique d'un culte

Pas de remise d'ordre accordée aux élèves qui quittent l'établissement avant la fin de l'année scolaire pour convenance personnelle, examens, sans accord express et formalisé du chef d'établissement exclusivement.

Les changements de régime en cours de trimestre n'ont d'incidence financière que sur le trimestre suivant.

**C - Changement de régime :**

Pour le lycée Roland Garros, il existe 3 types de régime :

- **Au ticket :** obligation de réserver, carte self créditée (voir précédemment)

- **Au forfait DP4 jours** : obligation de manger le lundi, mardi jeudi et vendredi. La facturation est trimestrielle.
- **Au forfait Internat** : voir fiche fonctionnement de l'Internat.

Si vous souhaitez changer de régime, vous devez **impérativement** le signaler par écrit au Proviseur, le trimestre qui précède le trimestre de la démission. Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité.

- 1<sup>er</sup> trimestre : septembre à décembre
- 2<sup>ème</sup> trimestre : janvier à mars
- 3<sup>ème</sup> trimestre : avril à juin.

*Exemple : si l'élève ne veut plus être à l'internat à partir du mois d'avril, vous devrez le signifier au 2<sup>ème</sup> trimestre (entre janvier et mars).*

**Le Proviseur**

**D. HUBAUT**

Pour la famille : Nom de l'élève :

Pris connaissance le : (date)

Signature du représentant légal de l'élève :

## Année scolaire 2023 - 2024

# INTERNAT

### A – Ouverture de l'internat :

L'internat est ouvert du lundi, 18h30, au vendredi, 7h00.

L'internat n'accueille pas d'élève du vendredi soir au dimanche soir inclus.

### B – Quelques règles :

- L'élève qui s'inscrit à l'internat, qu'il soit mineur ou majeur, s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée
- Un élève qui n'a pas couché à l'internat ne peut pas venir prendre le petit déjeuner.
- Il est interdit de brancher des appareils électriques pour raison de sécurité.
- Il est interdit de cuisiner dans les chambres, d'apporter de la nourriture, des boissons alcoolisées, des animaux.
- Tout élève interne doit avoir un adulte référent domicilié à proximité et disponible en cas d'urgence.
- Toute dégradation sera facturée à la famille.

Voir aussi le règlement intérieur

### C – Pour être accepté à l'internat, l'élève doit avoir :

- 1 taie de traversin en 90
- 1 parure de lit (1 drap housse + 1 drap de dessus en 90) ou, à la rigueur, 1 drap housse et 1 couette avec housse
- 1 cadenas
- le nécessaire de toilette

**Les lits seront obligatoirement défaits tous les 15 jours. Les draps, et/ou les housses, l'alèse, les serviettes de toilette devront être lavées par la famille.**

Le lycée fournit :

- 1 traversin,
- 1 couverture,
- 1 alèse,
- 1 armoire,
- 1 lit en 90.

Il conviendra d'éviter de posséder des objets de valeur. Le lycée n'est pas responsable des vols concernant des objets inutiles à la scolarité.

Les prises multiples sont interdites pour des raisons de sécurité.

**D – Fonctionnement du self :**

➤ **Ouverture de :**

- ✓ 7h15 à 7h30
- ✓ 11h50 à 13h15
- ✓ 18h45 à 19h15

- Pour La carte de self, utilisation de la carte jeune Région Occitanie de l'élève.
- La **carte est obligatoire pour l'obtention d'un plateau** au distributeur à l'entrée de la chaîne du Self.
- En cas de perte, aller sur l'espace carte jeune Région Occitanie de l'élève et faire une nouvelle demande
- Pour les élèves internes, la réservation de tous les repas est faite automatiquement.

➤ **Signaler obligatoirement** à la vie scolaire toute absence : maladie, stage ..., par :

- Téléphone : 05 61 13 58 48
- E-mail : viescolaire.rgarros@gmail.com

**E – Paiement de l'internat :**

➤ **Le forfait** est découpé en trois trimestres inégaux :

- janvier – mars 2023 : 552.30 €
- avril – juin 2023 : 315.60 €
- septembre – décembre 2023 : 552.30 €

Les tarifs sont votés chaque année au Conseil d'Administration (C.A.).

- **Les factures (avis aux familles) sont envoyées à la famille** par voie postale ou email, en février, mai et octobre. Une deuxième facture est envoyée en fin

de trimestre s'il y a eu une modification durant le trimestre en cours (voir paragraphe remises d'ordre ci-dessous)

Modes de règlement :

- Par chèque, libellé à l'ordre du Lycée Roland Garros
- En espèces, au service intendance
- Par virement bancaire

Veillez à respecter les délais d'encaissement. En cas de difficulté, prenez rendez-vous soit avec :

- l'Agent Comptable du lycée des Arènes ou
- la Gestionnaire du lycée Roland Garros ou
- l'Assistante Sociale du Lycée Roland Garros

**Des remises d'ordre de droit sont accordées uniquement pour:**

- élève décédé.
- effectuer son stage en entreprise si l'élève n'est pas hébergé au lycée (signaler votre présence ou votre absence avant chaque début de stage),
- exclusion définitive de l'établissement.
- fermeture de l'internat sur décision du chef d'établissement.
- Voyages scolaires sur temps scolaire pour les élèves au forfait (DP et internes).  
Si un repas est fourni, il sera comptabilisé.

**Des remises d'ordre sont accordées sur demande de la famille pour:**

- raisons médicales si l'absence de l'élève est supérieure ou égale à cinq jours ouvrables et si l'absence est justifiée par un certificat médical.
- Changement d'établissement ou de résidence
- Changement de régime **pour le trimestre suivant**
- Pour raison de jeûne prolongé en raison de la pratique d'un culte

Pas de remise d'ordre accordée aux élèves qui quittent l'établissement avant la fin de l'année scolaire pour convenance personnelle, examens, sans accord express et formalisé du chef d'établissement exclusivement.

Les changements de régime en cours de trimestre n'ont d'incidence financière que sur le trimestre suivant.

- **En cas de démission de l'internat**, vous devez **impérativement** le signaler par écrit au Proviseur, le trimestre qui précède le trimestre de la démission. Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité.

- 1<sup>er</sup> trimestre : septembre à décembre
- 2<sup>ème</sup> trimestre : janvier à mars
- 3<sup>ème</sup> trimestre : avril à juin.

*Exemple : si l'élève ne veut plus être à l'internat à partir du mois d'avril, vous devrez le signifier au 2<sup>ème</sup> trimestre (entre janvier et mars).*

**Le Proviseur**

**D. HUBAUT**

Pour la famille : NOM et Prénom de l'élève :

Pris connaissance le : (date)

Signature du représentant légal de l'élève :

CLASSE :

**AUTORISATION DE PARTICIPATION**  
**AUX SORTIES ET ACTIVITES EXTERIEURES**  
**ORGANISEES PAR L'ETABLISSEMENT**

Je soussigné (e) ....., responsable de l'élève mineur : .....  
né(e) le ..... l'autorise à

ou

Je soussigné (e) ..... élève majeur né(e) le .....  
déclare

Participer aux sorties et activités extérieures organisées par l'établissement

OUI

NON

Nom de l'assuré :

Nom de la compagnie d'assurance :

N° de contrat :

**En septembre 2023, l'attestation d'assurance devra être remise à la vie scolaire.**



**T.S.V.P.**

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CLASSE :

**DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné (e) ....., responsable de l'élève mineur : .....

Né(e) le .....

Ou

Je soussigné (e) ..... élève majeur né(e) le .....

Autorise la prise de photos et leur utilisation lors d'activités en lien avec la scolarité de l'élève

OUI

NON

A....., le .....

Signatures :

Des Parents

De l'élève

CLASSE :

**AUTORISATION DE SORTIE**

**ELEVES INTERNES**

Je soussigné (e) ....., responsable de l'élève mineur : .....

né(e) le .....

ou

Je soussigné (e) ..... élève majeur né(e) le .....  
déclare  
avec l'accord du Chef d'Etablissement,

Regagner mon domicile du mercredi après les cours (ou le repas de midi) jusqu'au jeudi matin pour  
la première heure de cours     OUI                                     NON

**NB** :En cas de force majeure(intempérie, incapacité de l'établissement à assurer le service  
d'internat...),le chef d'établissement pourra fermer l'internat et l'élève regagnera son domicile.  
Les parents seront avertis par un mot dans le carnet de correspondance.

**Rappel 1** : L'internat est fermé le dimanche soir.

**Rappel 2** : Toute demande d'absence à l'internat reste exceptionnelle, doit être motivée par  
écrit (courrier ou mail) et reste soumise à autorisation (à déposer au moins 48h à l'avance)

**Remarque :**

Après signature, ces autorisations ont la valeur d'un engagement pour l'année. Le fait d'être  
majeur ne constitue pas une possibilité de déroger à la règle.

**Correspondant obligatoire :**

Nom.....Prénom.....

Adresse :

Téléphone :

Signature des parents.....A.....,le.....  
Signature de l'élève.....